



PROPOSITION D'ASSURANCE EVACUATION+HOSPITALISATION

"J-Evacuation"

I. RÉSUMÉ DES AVANTAGES

a) Couverture d'évacuation sanitaire

- ✓ En cas d'urgence, le membre sera évacué à Nairobi au Kenya.
- ✓ Cette couverture fournit un transport d'urgence par un avion médicalisé pour toute maladie ou blessure qui nécessite un transfert sur approbation du médecin agréé par Jubilee Insurance ou par son médecin interne et moyennant les termes et conditions d'AMREF Flying Doctors.
- ✓ Le membre aura droit à 2 évacuations par an.
- ✓ L'évacuation fera objet d'une 'autorisation préalable d'un médecin local avec l'accord de Jubilee Insurance et est soumise aux termes et conditions de Amref Flying Doctors.

b) Couverture d'hospitalisation

- ✓ La couverture d'hospitalisation intervient uniquement lorsqu'un membre est hospitalisé après une évacuation d'urgence.
- ✓ Cette couverture est conditionnée par la couverture d'évacuation d'urgence. Elle interviendra après qu'un membre aura été évacué, ce qui signifie qu'avant d'être couvert par la couverture d'hospitalisation, un membre doit souscrire à une évacuation d'urgence.
- ✓ La couverture ne prend en charge que les traitements médicaux administrés lors de l'hospitalisation résultant d'une évacuation d'urgence comme le séjour à l'hôpital, les soins infirmiers, le diagnostic, le laboratoire ou autres services et équipements nécessaires, les honoraires du médecin, de l'anesthésiste ou du physiothérapeute, les frais de la salle d'opération, les frais de l'unité des soins intensifs, les consultations ou les visites chez un spécialiste ainsi que tous les médicaments prescrits par le médecin traitant pour leur utilisation à l'intérieur de l'hôpital. Le coût des biens ou services non médicaux tels que le téléphone, le journal ou l'hébergement d'une personne appartenant à la famille du Membre est exclu.
- ✓ Les maladies préexistantes, chroniques et le VIH sont couverts dans la limite totale de la couverture Hospitalisation.

Les exclusions suivantes seront d'application :

- Automutilation intentionnelle, suicide ou tentative de suicide, acte criminel du Membre, intoxication volontaire
- Dépenses recouvrables sous toute autre assurance
- Rouler ou conduire dans n'importe quel type de course
- Participation à des sports extrêmes
- Guerre, invasion, guerre civile, émeutes ou actes de terrorisme

Eligibilité

Est considérée comme éligible toute personne âgée de moins de 80 ans.

II. LIMITES ET PRIMES

- Evacuation d'urgence: 55USD par personne
- Hospitalisation après évacuation:

Age	Limite/USD	Premium/BIF
0-25	10,000	125,000
26-50	10,000	250,000
51-65	10,000	375,000
66-80	10,000	500.000
Frais administratifs : 3% de la prime		

III. FORMULAIRE DE DEMANDE

VEUILLEZ REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES

1. INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Prénom:
Nom:
Date de naissance:
Sexe: Mascu Fémi
Adresse:
Ville:
Pays:
Téléphone No: (Mobile)..... (Domicile).....
Email:
Nationalité:
Numéro du Passeport:
Numéro de la carte nationale d'identité:
Type de couverture: Evacuati Evacuation+Hospitalisat

2. INFORMATIONS SUR LES DEPENDANTS

Prénom	Nom	Date de naissance	Id/Passeport	Relation avec le demandeur
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				

Je confirme avoir pris connaissance et accepte les termes et conditions de Jubilee Insurance Company of Burundi pour l'affiliation à l'évacuation sanitaire ainsi que la couverture hospitalisation y relative.

Signature..... Date.....